

ZAIRE

L'affaire Michel

Pour quels véritables motifs le journaliste et cinéaste belge, Thierry Michel, a-t-il été expulsé du Zaïre le 4 mars? « Intelligence avec une puissance étrangère » comme le prétend Kinshasa, simple bavure ou nouvel épisode d'une stratégie d'intimidation ?

Le 3 mars dernier, des militaires et des agents du « Service national d'intelligence et de protection » (SNIP) pénètrent dans le centre Wallonie-Bruxelles à Kin, et y appréhendent sans ménagements le cinéaste et journaliste belge Thierry Michel. Celui-ci se trouve dans la capitale zaïroise muni d'un visa délivré par le consulat zaïrois d'Anvers, après avoir des mois durant fait vainement le siège de l'ambassade à Bruxelles.

Qui plus est, Michel n'a rien caché de ses intentions aux autorités: son arrestation survient une heure avant un rendez-vous avec le conseiller spécial pour la Sécurité du président Mobutu, Ngbanda Nzambo. Comme à d'autres interlocuteurs rencontrés précédemment tels le président du Haut conseil de la République, monseigneur Monsengwo, le ministre de l'Information Ngongo Luwowa, ainsi que les gouverneurs du Katanga et du Haut-Zaïre, Michel comptait lui exposer son projet de film et solliciter les autorisations nécessaires.

Rançon du succès

En apparence, le thème du film coproduit avec la RTBF et Arte, provisoirement intitulé « Les derniers colons » qui visait à narrer le vécu des expatriés, ne sent guère le soufre: il aurait été sans doute « un chant d'amour au Zaïre » de la part de ces missionnaires, hommes d'affaires, diplomates ou autres, qui, par choix ou faute d'alternative, restent dans ce pays malgré toutes les vicissitudes, confie le réalisateur à *La Cité*.

On ne peut exclure toutefois que l'expulsion de Michel soit la rançon du succès de son précédent documentaire, *Le Cycle du Serpent* désignant sous ce vocable les services de sécurité qui ont instauré leur mainmise sur l'Etat: Ngongo Luwowa avait d'ailleurs averti Michel qu'il risquait d'être piqué à son tour par le « serpent »...

Toujours est-il que Michel conduit dans les locaux du SNIP, y séjourne trente heures dans un cachot, entre-

coupées d'interrogatoires assortis de menaces de torture, mais sans voie de fait. Les questions portent sur ses rapports avec les diplomates étrangers à Kin et les opposants. Curieusement, note Michel, « le SNIP voulait savoir comment j'avais obtenu des contacts de gens dont les noms apparaissent dans un annuaire téléphonique ». A aucun moment, Michel ne s'est vu signifier le motif de son arrestation. Ce n'est qu'au pied de l'avion qu'il s'est entendu dire que ses « activités suspectes » et « l'intelligence avec une puissance étrangère » (sic) lui valaient l'expulsion. Auparavant, la Sûreté avait fait main basse sur son matériel de tournage et les notes de ses entretiens avec des expatriés.

Il faut encore attendre le 5 mars pour que l'ambassadeur du Zaïre à Bruxelles explique que la délivrance du visa par le consulat d'Anvers a donné lieu à un acte de « corruption ». Il s'attirera un démenti du personnel consulaire incriminé, qui plaide n'avoir reçu aucune instruction contraire....

Torture mentale

D'aucuns pensent que Michel a été victime de l'arbitraire de sous-fifres du SNIP, d'une « bavure ». Mais comment ne pas voir dans cette expulsion un épisode de plus d'une stratégie visant à dissuader les journalistes de couvrir les événements du Zaïre ?

Thierry Michel expulsé: nouvel épisode d'une stratégie d'intimidation.



Les précédents ont abondé ces dernières années: Colette Braeckmann du *Soir* s'est vu délivrer un visa puis expulsé sitôt arrivée à Kin. Axel Buyse du *Standard*, témoin de la répression féroce contre les participants à la marche des chrétiens de février 1992 à Kin, se fit confisquer son passeport et fut victime d'une authentique torture mentale: dans une pièce fermée, des sbires en uniforme tirèrent plusieurs coups de feu pour l'effrayer. Le même mois, une équipe de VTM détenue par le SARM (sécurité militaire) subit menaces et humiliations. En juillet 1993, Guy Polspoel et son équipe de la BRT-Televisie qui voulaient tourner au Katanga, obtinrent un visa. Arrivés sur place, ils se virent refuser toutes les autorisations.

Les Belges ne sont pas seuls visés: Jean-François Ploquin du « Comité Zaïre Information » de Lyon, s'est vu aussi expulsé dès son arrivée tandis qu'en 1991, une équipe de la chaîne française « La Cinq », s'est fait confisquer son matériel. Sans parler des dommages psychologiques, ces incidents coûtent cher aux médias qui tentent encore de couvrir l'actualité du Zaïre.

Tout se passe comme si le régime qui vient d'essayer les protestations des associations de journalistes (1), privé de toute forme d'aide gouvernementale extérieure, n'en avait cure, encouragé par des pratiques similaires ailleurs en Afrique: en novembre, le Congo voisin expulsait la correspondante de RFI, et la Tunisie vient d'en faire autant avec celui de la BBC et de déclarer indésirable le correspondant du *Monde*. Après quoi, les mêmes autorités de ces pays dénoncent de pseudo-« complots médiatiques ».

De son côté, l'ambassadeur du Zaïre à Bruxelles, Jean-Pierre Kimbulu, fait le reproche à « certains pays occidentaux » d'avoir refusé le visa à des ressortissants de son pays, dont des journalistes. Si tel était le cas, dit-on à la Fédération internationale des journalistes, « nous réagirions de la même manière ». Lee Woodyear, de la FIJ, nous a d'ailleurs précisé à cet égard que la Fédération a dû intervenir en 1989 pour débloquer le dossier du journaliste zaïrois, Mutiri wa Bashana de l'hebdomadaire *Jua*, auprès du consulat belge de Kinshasa, qui tardait à lui octroyer un visa...

François Misser

(1) L'Association générale des journalistes de la presse belge (AGJPB), la Fédération internationale des journalistes (FIJ) et Reporters sans frontières (RSF).